FONDATION
croix-rouge française
Pour la recherche humanitaire et sociale

BOURSE DE RECHERCHE

Appel à candidatures 2021

« Médiation psychocorporelle via la socio-esthétique auprès des sans-abri »

Fondation Croix-Rouge française – 21 rue de la vanne | CS 90070 | 92 126 Montrouge Cedex | +33(0)1 40 71 16 34| contact@fondation-croix-rouge.fr

Présentation

Au cœur des activités de la **Fondation Croix-Rouge française**, une conviction : pour répondre au mieux aux souffrances et en prévenir les causes, il est nécessaire de comprendre les contextes où elles s'expriment et de prendre le temps d'analyser, au plus près des populations vulnérables, les dynamiques à l'œuvre.

La Fondation a pour objectif de mobiliser la communauté scientifique à proximité des populations en souffrance, au Nord comme au Sud, pour apporter des réponses concrètes et durables. Afin d'encourager et de guider cet effort de réflexion et d'innovation, elle finance et accompagne des chercheurs francophones indépendants, en priorité issus des terrains d'intervention, par l'attribution de bourses de recherche sur appels à candidatures. D'une durée d'un an, elles couvrent de nombreuses disciplines des sciences humaines et sociales et proposent des thématiques communes à l'action humanitaire et sociale.

Ces appels portent sur les **4 thématiques de recherche privilégiées** décrites ci-dessous. Leur objet est d'inviter les chercheurs à offrir une meilleure compréhension des vulnérabilités qui affectent les populations, des réponses apportées et des ajustements à faire dans les programmes d'action sociale ou humanitaire dans le but d'améliorer la prise en charge et la prévention en France et dans le monde.

Aux 4 thématiques de recherche privilégiées s'ajoute un sujet transversal, l'**éthique**, pour à la fois aider à structurer le questionnement inévitable suscité par des situations inédites qui imposent de nouveaux choix, et orienter ces derniers vers l'élaboration de réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

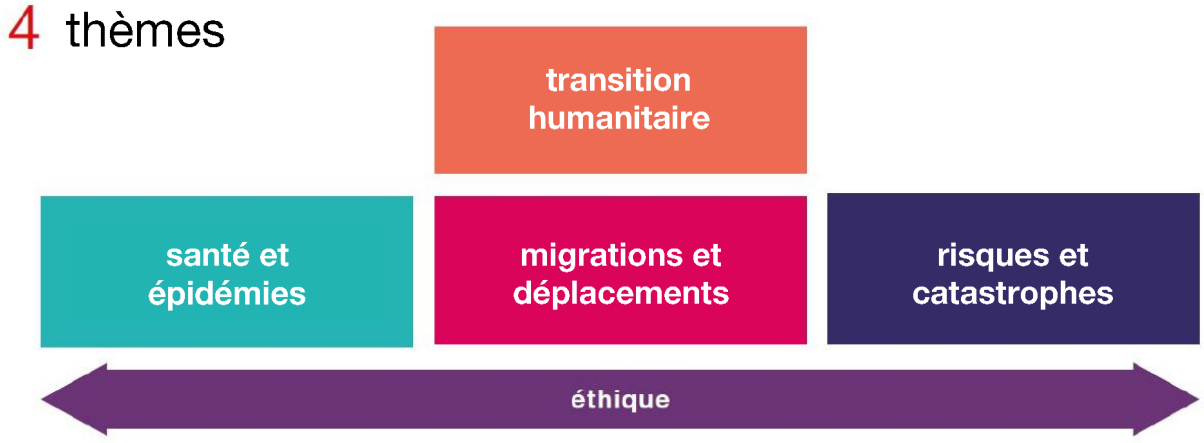

Appel « Médiation psychocorporelle via la socio-esthétique auprès des sans-abri »

Organisation de recherche dédiée à l'action humanitaire et sociale, la Fondation Croix-Rouge française porte la volonté de la Croix-Rouge française de s'engager dans un effort d'analyse des souffrances et des manières d'y répondre, d'anticipation des besoins des populations vulnérables en France et dans les pays en développement, et d'accompagnement de nouveaux modèles opérationnels, de formation et renforcement des capacités. A ce titre, la Fondation Croix-Rouge française a décidé de lancer un appel à candidatures pour **une bourse de recherche individuelle** de **12 mois** sur le thème du rapport au corps et de l'estime de soi des personnes sans abri.

Il s'agit du 2ème appel à l'attention des chercheurs de ***bénévo'Lab***, le programme de recherche de la Fondation dont l'initiative vient de ceux qui mènent les actions de la Croix-Rouge française au quotidien.

Bénévo'Lab propose à tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française de bénéficier d'un soutien technique et scientifique pour répondre à des questions ou difficultés opérationnelles rencontrées lors des missions Croix-Rouge. Chacun dans l'action n'a pas toujours le temps ou le recul nécessaire pour mener seul une réflexion sur son action, les problèmes qu'il rencontre. La Fondation Croix-Rouge propose d'associer, pendant une année, un spécialiste universitaire expert de la question soulevée, en lien constant et direct avec le bénévole ou salarié et ses missions.

Au terme de l'appel à propositions lancé en début d'année auprès de tous les bénévoles et salariés de la Croix-Rouge française, un projet proposé par une bénévole et portant sur le thème du rapport au corps et de l'estime de soi des personnes sans abri a été retenu. Le présent appel est donc tiré de la proposition initiale d'une bénévole, et de sa participation active à sa rédaction aux côtés de la Fondation.

Pour que, à travers cette bénévole, les femmes et les hommes engagés au quotidien sur le terrain bénéficient de l'expérience et des résultats de la recherche, et que leur action au service des plus vulnérables en soit renforcée, il est attendu que le/la lauréat/e de cet appel conduise ses travaux en lien direct avec le bénévole à l'origine de ce projet.

Thématique et zone géographique de recherche

En juin 2020, Nicolas Schmit (commissaire européen pour l'emploi et les droits sociaux), Ana Mendes Godinho (ministre portugaise du Travail, de la Solidarité et de la Sécurité sociale) et Yves Leterme (ambassadeur pour la lutte contre le sans-abrisme en Europe) alertaient sur l'augmentation du nombre de sans-abri qui

atteindrait 700 000 personnes en Europe, soit 70 % de plus qu'il y a dix ans[1][2]. En particulier, ils pointaient le contexte pandémique qui a montré clairement qu'un logement décent est essentiel à la santé, au bien-être et l'insertion sociale de toute personne, et que son absence rend les personnes comme nos sociétés plus vulnérables. Pour les trois signataires, cette situation constitue une grave atteinte à la dignité, au sentiment d'appartenance à la communauté, à la vie même et est fondamentalement inconciliable avec les objectifs de progrès social que s'est fixés l'Union européenne.

Etre sans-abri, qu'est-ce que c'est ? En 2007 la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) a proposé une typologie appelée ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion) qui précise et distingue quatre « catégories conceptuelles » de formes d'exclusion liée au logement[3] :

- « logement inadéquat » : structures provisoires / non conventionnelles, logement indigne, conditions de surpeuplement sévère ;
- « logement précaire » : habitat précaire, menaces d'expulsion, menaces de violences domestiques ;
- « sans logement » : foyer d'hébergement pour personnes sans domicile, pour femmes, pour immigrés, personnes sortant d'institutions, bénéficiaires d'un accompagnement au logement à long terme ;
- « sans-abri » : personnes vivant dans la rue, personnes en hébergement d'urgence.

D'après l'INSEE dans son « enquête auprès des sans domicile »[4], 141 500[5] personnes étaient sans domicile[6] en France en 2012, dont quasiment 80 % dans des agglomérations de plus de 20 000 habitants. Les sans-abri représentent dans cette enquête 9 % des sans-domicile. 21 % de ces personnes passent la nuit dans un lieu extérieur (rue, jardin, pont), 36 % dans un endroit plus abrité (cave, parking, grenier, hall d'immeuble, usine désaffectée…), 14 % dans une habitation de fortune (tente, cabane, grotte…), 17 % dans un lieu public (gare, métro, centre commercial, lieu de culte…), 8 % dans une halte de nuit ou plus rarement (4 %) une voiture ou un camion[7]. Il est également à noter que 65 % des personnes enquêtées dormaient seules.

---

[1] Schmit N., Mendes Godinho A., Leterme Y. (2020), Homelessness cannot be just another 'Fact of Life' in the EU, Euractiv, 21/06/2020

[2] Schmit N., Mendes Godinho A., Leterme Y. (2020), Les sans-abri en Europe: si nous cessions de regarder ailleurs?, Carte Blanche, Le Soir, 22/06/2020

[3] FEANTSA (2007), Typologie européenne de l'exclusion liée au logement, feantsa.org

[4] Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S., Quaglia M. (2013), L'hébergement des sans-domicile en 2012, INSEE Première, n°1455, juillet 2013.

[5] 81 000 adultes accompagnés de 30 000 enfants + 8 000 personnes dans des communes et agglomérations de moins de 20 000 habitants et 22 500 dépendant du dispositif national d'accueil des étrangers.

[6] L'INSEE utilise dans ses enquêtes statistiques – sur une base déclarative des personnes interrogées – la définition suivante : est considéré comme « sans-domicile » quelqu'un qui a dormi la nuit précédente de l'enquête dans un endroit non-dédié à l'hébergement (rue, abri de fortune...) ou qui a eu recours à un service d'hébergement (centre, foyers...). Les sans-domicile, au sens de l'INSEE, peuvent donc être sans abri, en habitation de fortune, en hébergement collectif, à l'hôtel, en CADA ou hébergés dans un logement associatif.

[7] Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S., Quaglia M. (2013), L'hébergement des sans-domicile en 2012, INSEE Première, n°1455, juillet 2013.

Si la période pandémique actuelle a permis le déblocage d'aides exceptionnelles pour mettre à disposition des hébergements, notamment durant les périodes de confinement, il faut se poser la question de solutions durables pour sortir les sans-abri de la rue. Ceci est une préoccupation qui fait l'objet de déclaration d'intentions régulières de la part des responsables politiques[8].

Les solutions peuvent se répartir en deux groupes. Le premier consiste à agir sur les causes. En effet, pour ATD Quart Monde[9] ainsi que pour le Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)[10] les situations de rue naissent et se développent de ruptures et de difficultés qui s'entretiennent et se cumulent. Les personnes qui peuvent compter sur un réseau social et un métier auraient ainsi moins de chances de se retrouver à la rue. C'est ainsi que près d'un quart des 141 500 personnes sans domicile recensées par l'INSEE en 2012[11] avaient été des enfants suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'identification des ruptures (insultes, agressions intrafamiliales, etc.) et leur prévention seraient ainsi un champ de travail pour le CESE. Le deuxième groupe de solutions se focalise sur la sortie de l'état de sans-abri. Cela peut aller de solutions coercitives qui proposent la mise en hébergement d'urgence d'office ou l'interdiction de vivre dans la rue[12] à des services d'aide par le logement ou le suivi social[13][14].

Pour le sociologue allemand Axel Honneth, le déni de reconnaissance sociale est à l'origine d'une société du mépris[15]. En particulier, il considère l'échec d'autoréalisation individuelle comme une pathologie sociale qui est également l'échec d'une société qui ne parvient pas à assurer à ses membres des conditions de vie réussie. Cette pathologie sociale entraînerait un mépris envers ceux qui ne parviendraient pas aux standards de la réussite, mépris qui menacerait directement la confiance et l'estime de soi des personnes qui en sont victimes.

C'est donc un double processus de dégradation qui est en route. Un de ces processus est celui de la dégradation physique. La vie dans la rue est un ensemble

[8] Cédric Cousseau, « Ils l'avaient dit : le "Zéro SDF" de Sarkozy et Jospin », L'Obs, 7 février 2012.
[9] ATD Quart Monde - 2020 (2019), En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté, Editions de l'Atelier, Editions Quart Monde, 272p.
[10] Boidin-Dubrule M.H., Junique S. (2018), Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir, Les avis du CESE, CESE 32, Conseil Economique Social et Environnemental, Les éditions des Journaux Officiels.
[11] Yaouancq F., Lebrère A., Marpsat M., Régnier V., Legleye S., Quaglia M. (2013), L'hébergement des sans-domicile en 2012, INSEE Première, n°1455, juillet 2013.
[12] Damon J. (2009), Zéro SDF, est-ce possible ?, Population & Avenir, vol.5, n° 695, pp. 4-9.
[13] Gardella E. (2016), Temporalités des services d'aide et des sans-abri dans la relation d'urgence sociale : une étude du fractionnement social, Sociologie, vol.7, n° 3, pp.243-260
[14] Gardella E., Arnaud A. (2017), Le sans-abrisme comme épreuves d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux, rapport de l'Observatoire du Samu Social de Paris.
[15] Honneth A. (2006), La société du mépris : vers une nouvelle théorie critique, La découverte

d'épreuves à surmonter[16][17][18] telles que l'insécurité, la maladie, les addictions, le froid excessif, la chaleur, les violences physiques (l'INSEE rappelle qu'il y a davantage de victimes de vol ou d'agression parmi les sans-domicile[19]). Ainsi, l'espérance de vie y est moins grande – 50,5 ans contre plus de 80 ans pour l'ensemble de la population française –, le CESE rappelant que pour les sans-abri, 57 % des décès ont lieu sur la voie publique et 27 % ont une cause externe violente (accident, suicide, homicide)[20].

L'autre processus, corollaire de la dégradation physique est la dégradation mentale. De manière évidente, l'enquête « Samenta » a permis d'établir la prévalence des troubles psychiatriques (psychotiques, troubles de l'humeur, anxiété, trouble de la personnalité, risque suicidaire) et celle des troubles liés aux addictions à l'alcool ou la drogue (surdosage, dépendance, sevrage)[21]. Aussi, la vie dans la rue, en rendant difficile l'accès à la nourriture, à des produits d'hygiène, des moyens de se doucher, d'avoir des vêtements propres, provoque une dialectique de désocialisation, de mépris et de chute de confiance et d'estime de soi. Pour Xavier Emmanuelli, le fondateur du Samu social, l'exclusion entraîne un sentiment d'inutilité sociale et de dévalorisation de soi, les personnes se sentent invisibles aux yeux des autres et par conséquent dans leur propre regard.

La Croix-Rouge française, dans ses actions pour lutter contre la grande exclusion, tente de favoriser l'accès à l'hygiène des plus démunis et en fait une étape vers l'estime de soi. En effet, le corps dans notre société permet d'entrer en relation avec les autres, mais comme le souligne Anne-Françoise Déquiré[22] il est aussi un capital à investir dans plusieurs champs liés à l'apparence et à l'hygiène corporelles : salles de sport, thérapies corporelles, cosmétiques, diététique, etc. Il est ainsi un médiateur de notre relation au monde et aux autres. En d'autres termes, il est une ressource identitaire qui nous aide à nous produire devant les autres et pour nous-mêmes. A ce titre, plusieurs recherches ont mis en évidence une relation entre satisfaction corporelle, apparence perçue et estime de soi[23]. Dès lors, dans une perspective de réinsertion, se pose la question des moyens qui sont à la disposition des sans-abri pour investir dans leur corps, alors même que ceux-ci ont des difficultés à simplement le tenir propre et le soigner. Chaque intervenant du Samu social sait que les

---

[16] Boidin-Dubrule M.H., Junique S. (2018), Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir, Les avis du CESE, CESE 32, Conseil Economique Social et Environnemental, Les éditions des Journaux Officiels.

[17] Gardella E., Arnaud A. (2017), Le sans-abrisme comme épreuves d'habiter. Caractériser statistiquement et expliquer qualitativement le non-recours aux hébergements sociaux, rapport de l'Observatoire du Samu Social de Paris.

[18] Driant J.C., Lelièvre M. (dir.) (2018), Mal-logement, mal-logés, Rapport 2017-2018 de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), République Française.

[19] Jamet L., Thouilleux Ch. (2015), Davantage de victimes de vol ou d'agression parmi les sans-domicile, INSEE Focus, n°44, https://www.insee.fr/fr/statistiques/1304053

[20] Boidin-Dubrule M.H., Junique S. (2018), Les personnes vivant dans la rue : l'urgence d'agir, Les avis du CESE, CESE 32, Conseil Economique Social et Environnemental, Les éditions des Journaux Officiels.

[21] Laporte A., Chauvin P. (2010), Samenta : rapport sur la santé mentale et les addictions chez les personnes sans logement personnel d'Ile-de-France, Observatoire du Samu social, 227 p., inserm-00471925.

[22] Dequiré A.F. (2010), Le corps des sans domicile fixe : de la désinsertion sociale à la disqualification corporelle, Recherches & Educations, n°3 Santé et Education, pp. 261-286.

[23] Furnham A., Badmin N., Sneade I. (2002) , Body image dissatisfaction : gender differences in eating attitudes, self-esteem, and reasons for exercise, Journal of psychology, n°136, pp. 581-596.

préoccupations premières sont celles des soins d'urgence et du médical. Pourtant, les tatouages, piercings, scarifications peuvent être vus comme autant de stratégies de production de l'identité. Pour Carol Geoffroy-Romane et al.[24], le manque d'intimité des lieux publics prive les sans-abri du maintien et de l'entretien de soi. Les humeurs corporelles (sueur, urine, sang, salive…) qui sont habituellement réservées à l'intimité ou cachées sont dans la rue à la vue de tous et peuvent consciemment ou non être un moyen de s'adresser aux autres et d'aménager un espace externe. Le risque est que cette stratégie conduise à un renoncement des soins et à l'adoption de comportements aggravants.

L'objectif de cet appel est d'étudier une nouvelle stratégie de mise en place de dispositif Croix-Rouge permettant la réappropriation du corps « social » par les sans-abri. L'hygiène dans la rue est un véritable défi et son délaissement est une marque de l'effondrement de l'image de soi et que la souffrance ne peut plus être contenue. Cet appel veut évaluer en particulier la socio-esthétique dont la particularité est de permettre l'intervention « auprès d'une population fragilisée par une atteinte à son intégrité physique et/ou dans la détresse sociale »[25]. Les travaux existants suggèrent que la socio-esthétique améliore le bien-être général des personnes, notamment en les encourageant à (re)trouver ou à conserver le contact avec leur corps. Ainsi, la socio-esthétique contribue à améliorer la santé mentale par l'effet des soins sur la restauration de l'image de soi et de l'estime qui s'y rattache[26]. La littérature en socio-esthétique est aujourd'hui principalement fondée sur des travaux en oncologie[27][28], gériatrie et sur l'obésité. La démarche permet cependant son application dans des lieux variés et pourrait être un dispositif à développer auprès des publics en grande précarité que sont les sans-abri.

Les candidats à cet appel sont donc invités à explorer les obstacles et perspectives d'un dispositif de médiation psychocorporelle qui pourrait être réalisé par des soins portés sur l'apparence (socio-esthétique). Les candidats sont particulièrement encouragés à aborder :

- la pertinence d'un tel dispositif sur les personnes en grande précarité ;
- une réflexion sur la forme du dispositif (mobile, en hébergement d'urgence) et ses possibilités de mise en œuvre ;
- les acteurs locaux impliqués par le dispositif ;
- les freins à la mise en place d'un tel dispositif ;
- les résultats attendus en termes d'estime de soi, de sentiment d'appartenance, de meilleure perception de l'image de soi, de construction de relations sociales.

---

[24] Geoffroy-Romane C., Bourdet-Loubère S., Pirlot G., Mazoyer A. V. (2015), L'odeur chez les sujets SDF: le prodrome de la subjectivité?. Perspectives Psy, vol.54, n°2, pp.122-131.

[25] Lebourgeois G. (2002), Socio-esthéticienne, une profession faite pour répondre à la souffrance, Revue de l'Infirmière, n°83, pp.33-35.

[26] Bouak J., Bouteyre E. (2010), Cancer et socio-esthétique : évaluation psychologique des changements de l'image du corps grâce au dessin de la personne, Psycho-Oncologie, vol.4, n°1, pp.38-46.

[27] Saghatchian M., Bouleuc C., Naudet C., Arnaud S., Papazian P., Scotté F., Krakowski I., La socio-esthétique en oncologie : impact des soins de beauté et de bien-être évalué dans une enquête nationale auprès de 1166 personnes, Bulletin du Cancer, vol. 105, n°7-8, pp.671-678.

[28] Bouak J., Bouteyre E. (2010), Cancer et socio-esthétique : évaluation psychologique des changements de l'image du corps grâce au dessin de la personne, Psycho-Oncologie, vol.4, n°1, pp.38-46.

Les candidats, outre ces éléments de réflexion, proposeront également une méthodologie de recherche qu'ils justifieront notamment au regard des actions et dispositifs actuels de la Croix-Rouge française dans le domaine de la grande précarité, de la spécificité du public concerné, de la faisabilité par les équipes en place et enfin de la temporalité de ce projet de recherche (12 mois).

Zone géographique de recherche

La recherche aura lieu en France, intégralement ou en partie dans la région Occitanie (Toulouse et Montauban).

Conditions de candidature

Le financement accordé par cet appel de la Fondation Croix-Rouge française a pour objectif de couvrir le coût d'une recherche dans le cadre d'un projet individuel.

Seules les personnes rassemblant les conditions suivantes peuvent candidater :

- être titulaire d'un doctorat (doctorat français, PhD ou doctorat étranger de niveau équivalent) dans le champ des sciences humaines et sociales (en particulier en sociologie, anthropologie, ethnologie, démographie, géographie, science politique, économie, histoire, philosophie, psychologie, relations internationales, santé publique, sciences de l'environnement, etc.) ;
- avoir soutenu son doctorat depuis moins de 10 ans ;
- ne pas occuper par ailleurs un poste permanent à plus de 50 % ;
- contribuer à faire avancer la recherche sur les thèmes ou zones géographiques prédéfinies par la Fondation ou avoir des publications dans d'autres domaines démontrant des capacités à mener des recherches de qualité.

Les futurs docteurs sont autorisés à candidater à la condition de fournir une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 mai 2021**.

Il n'existe pas de condition de nationalité.

Les projets présentant une approche pluridisciplinaire sont vivement encouragés.

D'une manière générale, les candidat.e.s doivent :

- présenter leur projet de recherche en langue française ;
- être présenté.e.s par un établissement de recherche ou académique ;
- motiver la candidature (intérêt de la recherche envisagée) ;
- prendre connaissance des conditions d'attribution et des modalités d'utilisation des financements alloués par la Fondation telles que définies dans ce document ;
- candidater conformément aux paragraphes détaillés ci-après **avant le 16 juin 2021 à minuit (heure de Paris),** nouvelle date de clôture.

Dépôt de candidature

La gestion des candidatures est assurée par la Fondation, au moyen d'une plateforme en ligne accessible sur son site (www.fondation-croix-rouge.fr). Après la création de son compte, le/la candidat.e accède à son espace personnel depuis lequel il/elle peut postuler aux différentes bourses de recherche proposées puis suivre l'évolution de sa/ses candidature.s.

Formulaire de candidature

Le/la candidat.e renseigne un formulaire de saisie constitué de blocs d'informations relatives à son profil (formation, parcours et situation professionnelle) et son projet (intitulé, revue de littérature, objectifs, problématique, enjeux et intérêts scientifiques et sociaux, méthodologie envisagée, calendrier, le cas échéant répartition des tâches parmi les membres de l'équipe, etc.), jusque dans l'évaluation des risques sécuritaires qui y sont associés, et joint les pièces suivantes :

1. un CV actualisé détaillant son parcours universitaire et professionnel, et le cas échéant les CV de chaque membre de l'équipe de recherche ;
2. la copie du diplôme de doctorat certifiée conforme et visée par l'école doctorale ou, pour les futurs docteurs, une attestation de l'école doctorale certifiant que la soutenance aura lieu avant le **30 mai 2021** ;
3. une lettre de motivation ;
4. un justificatif de domicile ;
5. un chronogramme ;
6. une copie du rapport de soutenance de thèse ;
7. une lettre de soutien du responsable de chaque organisme de recherche impliqué dans le projet ;
8. une lettre de référence (optionnel).

Les candidatures en ligne s'ouvriront **du 07 mai 2021 au 16 juin 2021 à minuit (heure de Paris),** nouvelle date de clôture. A cette date aucune pièce complémentaire aux dossiers ne sera acceptée. Tout dossier incomplet entrainera le rejet automatique de la candidature.
Si toutes les informations ont été renseignées (champs obligatoires saisis), le/la candidat.e peut valider sa candidature et ainsi soumettre son dossier à évaluation, dont il/elle sera tenu informé.e des résultats.

Processus d'évaluation et de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués par des membres du Conseil d'administration (CA), du Conseil scientifique (CS), des experts associés et l'équipe de la Fondation. Sur la base de ces différentes évaluations, un comité de sélection, incluant le cas échéant des représentants du partenaire de l'appel, établit une proposition de sélection soumise à la gouvernance de la Fondation, qui procède

enfin à la sélection finale. Les résultats sont communiqués par mail à tous les candidats au lendemain de cette sélection, soit le **08 juillet 2021**.

Modalités du soutien financier

- Dans le cadre de cet appel, la Fondation offrira au/à la lauréat/e :
  - une **bourse de recherche individuelle de 17 000 euros** ;
  - un suivi scientifique et un tutorat personnalisés ;
  - un accompagnement dans la valorisation des résultats de la recherche :
    - traduction en anglais, publication sur le site de la Fondation et diffusion de l'**article scientifique** et du numéro de la série « **Pratiques & Humanités** » (sous réserve du respect des consignes de rédaction)
    - soutien pour publier dans des revues d'excellence et la revue ***Alternatives Humanitaires***
    - participation aux « **Rencontres de la Fondation** »
    - création d'un espace dédié à la recherche conduite sur le site de la Fondation
  - un abonnement d'un an à la revue *Alternatives Humanitaires*
- Au-delà de ces services et de la bourse qu'elle leur attribue, la Fondation n'apporte aux lauréats aucun soutien financier ni logistique. Chaque lauréat/e est seul/e responsable de la gestion de sa logistique et de ses conditions matérielles de travail.
- La gestion des financements accordés dans le cadre de projets collectifs conformément au budget prévisionnel fourni lors de la candidature (y compris la rémunération des membres de l'équipe de recherche) relève de la responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice du projet, seul.e récipiendaire du financement.
- La Fondation procède au versement de la bourse en 4 fois : 3 versements de 5 000 euros, dont le premier intervient au démarrage de la recherche, et un solde de 2 000 euros à la remise des *working papers*.
- La période de recherche commence le **1er septembre 2021**, et au plus tard le **15 septembre 2021**. Cependant le versement de la première tranche du financement est conditionné par la confirmation par le/la lauréat/e à la Fondation par tout moyen écrit du début de ses travaux. Tout retard au-delà du 15 septembre doit être justifié et entraine un délai du premier versement jusqu'à obtention de cette confirmation. Tout retard dans le début des travaux de recherche, l'envoi des rapports intermédiaires ou *working papers*, ou bien tout changement dans la conduite de la recherche qui par son caractère injustifié ou son ampleur remet en cause sa faisabilité dans les délais et formes (problématique, méthodologie, etc.) prévus par le projet initial soumis lors de la candidature du/de la lauréat/e entrainera l'annulation du financement.
- L'attribution de la seconde et troisième tranche du financement dépend de la volonté expresse réaffirmée du/de la lauréat/e à poursuivre son travail par l'envoi des deux rapports d'étape selon les dates prévues par le calendrier scientifique de la Fondation. Le/La lauréat/e doit informer la Fondation, dans les meilleurs délais, de tout arrêt prématuré de ses recherches. Ainsi, à défaut de réaffirmer sa volonté expresse de poursuivre son travail dans les conditions prévues ci-avant en envoyant les deux rapports d'étape aux dates convenues, il sera mis fin au versement du financement,

la Fondation se réservant le droit de demander le remboursement de tout ou partie de la bourse d'ores et déjà versée.

- Au cas où, dans l'intervalle séparant l'attribution du financement du début des travaux de recherche, un/des événement(s) imprévisible(s) susceptible(s) par leur gravité de modifier le contexte de travail surviendrai(en)t dans le ou les pays de recherche pressenti(s), la Fondation se réserve le droit de suspendre à tout moment le financement. La décision de suspension tiendra compte des différents paramètres (dont l'avis du Ministère des Affaires Etrangères du pays de résidence, le maintien ou le retrait dans le pays de recherche d'ONG transnationales, du CICR, d'agences de l'ONU).

Obligations

- Tout chercheur sélectionné s'engage à respecter les présentes obligations, à signer la charte et la convention d'attribution de financement de la Fondation.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur au sein du ou des pays de recherche, notamment en ce qui concerne ses entrées et sorties sur le territoire, et à souscrire aux assurances de responsabilité civile, de couverture médicale/rapatriement en cas de déplacement à l'étranger et à toute cotisation sociale obligatoire en vigueur dans le pays de résidence.
- Le/La lauréat/e s'engage à respecter le calendrier scientifique de la Fondation concernant les échéances d'envoi des rapports d'étape et *working papers*. Il lui sera proposé de présenter ses travaux oralement, dans le cadre d'une journée d'études organisée par la Fondation.
- Si des articles ou ouvrages étaient publiés par le/la lauréat/e à partir de ce travail, mention serait faite de leur financement ou cofinancement par la Fondation Croix-Rouge française et ses partenaires. Réciproquement, si les travaux réalisés par le/la lauréat/e étaient diffusés ou utilisés par la Fondation ou ses partenaires, ce à quoi le/la lauréat/e consent par avance, mention serait faite des références de l'auteur(e) qui reste propriétaire de son travail.
- Le/La lauréat/e s'engage à faire part à la Fondation de toute éventuelle situation de conflit d'intérêts.
- Il est entendu que les propos et opinions exprimés par le/la lauréat/e dans des articles ou ouvrages tirés de ce travail n'engagent que le/la lauréat/e et ne reflètent pas nécessairement ceux de la Fondation Croix-Rouge française ou ses partenaires.

Calendrier

07 mai 2021	Lancement de l'appel à candidatures
16 juin 2021 nouvelle date de clôture	Clôture des candidatures à minuit (heure de Paris)

Fin juin 2021	Evaluation des candidatures
07 juillet 2021	Sélection par le Conseil d'administration de la Fondation
08 juillet 2021	Annonce des résultats par mail à tous les candidats
Juillet-Août 2021	Signature par le/la lauréat.e de la charte et de la convention d'attribution du financement
1er septembre 2021	Début de la recherche
1er septembre 2022	Fin de la recherche

Pour toute question au sujet de l'appel, merci de contacter :

FONDATION CROIX-ROUGE FRANCAISE
21 rue de la vanne
CS 90070
92126 Montrouge Cedex
+33(0)1 40 71 37 90
recherche@fondation-croix-rouge.fr